

Compte rendu du GT informatique du 19/09/2016

Alerte sur l'informatique : la direction prépare les restructuration d'ESI

1 – UN CONTEXTE TENDU ET UNE PARODIE DE DIALOGUE SOCIAL

Ce GT s'est déroulé dans le contexte d'une actualité informatique qui s'accélère :

- ▶ Affectation locale des SIL
- ▶ Régularisation des agents de CID excentrées
- ▶ Fusion des établissements informatiques

Ces trois sujets étaient programmés en fin de GT par la direction, à la suite de 6 autres fiches comportant des sujets certes importants, mais déjà largement discutés dans des GT précédents.

Il n'est pas anodin non plus de constater que le GT avait lieu sur une demi-journée au lieu d'une journée entière comme de tradition, surtout pour aborder des questions aussi structurantes pour la vie des agents.

- ▶ D'un commun accord, la CGT Finances Publiques avec les autres organisations syndicales a décidé de porter à la discussion les sujets des trois dernières fiches (Affectation des SIL, régularisation des CID et restructurations) en premier.
- ▶ La discussion sur les 6 premières fiches n'a pas eu lieu, le temps imparti pour le GT par la Direction ne le permettant pas. Les OS ont quitté la salle après la discussion des 3 fiches primordiales.
- ▶ La remise en cause dans plusieurs DISI, des compensations horaires et financières en vigueur dans les établissements, pour les travaux réalisés en dehors du cycle normal de travail a été dénoncée par les Organisations syndicales.

La CGT Finances Publique avait abordé le sujet dès sa déclaration liminaire (voir en annexe).

La Direction s'est bornée à rappeler que ces nouvelles conditions sont applicables à partir du 01 septembre 2016 !

Cela se fait donc au détriment de tous les accords antérieurs, et a été décliné au niveau local dans la plus grande opacité cet été.

La Direction est restée ferme, maintenant sa position, et dit s'être fait « rattraper par la patrouille » : en effet, il n'existerait pas, selon elle, de cadre juridique permettant de maintenir ces accords, qui datent pourtant de nombreuses années.

La CGT Finances Publique a rappelé que ces questions auraient pu être discutées, surtout après 14 mois sans Groupe de travail. Ce n'est pas le temps qui manquait.

La DG se borne à comprendre « la colère et la déception des agents » et propose de revenir sur le sujet au GT du 01 décembre, en préparant un document sur les spécificités horaires des informaticiens. Mais en attendant, **les nouvelles mesures restent rétroactives à la date du 1er septembre. Cela implique des baisses de rémunérations et de compensations horaires, à travail égal, pour tous les agents concernés.**

Les travaux de nuit et week-end étant basés sur le volontariat (pour les exploitations qui ne sont pas dans le régime des astreintes), les agents de plusieurs établissements ont d'ores et déjà déclaré ne plus se porter volontaires dans les conditions énoncées (exemple : rémunération de 14 euros brut de l'heure pour un jeune agent de catégorie B intervenant sur site le samedi, sans prise en compte des déplacements domicile travail dans le temps de travail).

La CGT a déjà remis en mains propres deux pétitions de la DISI Ouest sur ce sujet à Monsieur Rousselet. Elle soutiendra tous les agents qui refuseront ces conditions inacceptables ; seul le rapport de force permettra d'obtenir un nivellement par le haut.

👉 La CGT Finances Publiques a marqué fortement son opposition à la manière dont est traitée la fusion des ESI. **La Direction a provoqué des discussions locales dans les DISI (parfois informelles, parfois en CTL) sans rien porter en CTR** notamment. Bien qu'elle écrive dans la fiche 9 qu'une information y sera faite, aucun sujet informatique ne figurait l'ordre du jour du CTR. Une lettre (reproduite en annexe) envoyée au Directeur Général par la CGT fait état de cette situation anormale et a permis de porter l'informatique à l'ordre du jour du Comité Technique de Réseau. Ce courrier a été reçu par la Direction pendant le Groupe de Travail.

2 – LES FICHES 7 ET 8 FONT L'OBJET DE RÉPROBATION UNANIME

👉 **Fiche n°7 sur les affectations locales des SIL**

La CGT a dénoncé ce nouveau « procédé » qui pour nous vise en fait à une fusion à terme des SIL et des CID, malgré les démentis du Sous-Directeur. En effet, tant dans la fiche que lors des débats, les seules « synergies évoquées, comme par ailleurs les possibilités d'évolutions, ne mentionnaient que ces 2 services, à l'exclusion des autres. Pourtant, il a été rappelé que les deux métiers

sont différents dans leurs missions mais aussi dans leurs compétences requises.

La Direction en a pourtant conscience puisque c'est elle-même qui a mis en place l'organisation de ces deux missions distinctes.

Elle justifie cette mesure par un pilotage plus cohérent au sein des ESI.

La CGT a démontré l'aspect néfaste de la mesure.

Au-delà de l'affectation locale des agents en SIL, cela induira que **l'on ne pourra plus remplacer – localement – qu'un agent du SIL par un autre de la même qualification**. Ainsi, les possibilités de places seront mécaniquement restreintes.

Que cherche donc la Direction à travers cette mesure, sinon une flexibilité accrue des affectations des agents au sein d'un établissement ?

La CGT a rappelé son attachement à l'affectation par mutation nationale pour les SIL, cette mission étant bien spécifique, avec une compétence géographique supra-départementale et donc des contraintes fortes de déplacements pour les agents qui y sont affectés.

Par extension, la CGT milite pour une affectation nationale pour les CID, qui pourraient y voir une amélioration de leurs conditions de travail et d'affectation.

👉 **Fiche n°8 sur la régularisation des CID excentrées**

Sur ce point également, la CGT a exprimé son mécontentement, car il ne s'agit ici que de « régularisations techniques » faisant suite à des choix politiques contestables, et non réellement discutés nationalement.

En effet, plusieurs Directions Locales ont d'ores et déjà rapatrié des emplois de CID excentrées au travers de CTL, les agents occupant les emplois bénéficiant de façon individuelle et personnelle d'une garantie de maintien à résidence. La façon dont la situation de ces mêmes agents doit être affichée dans une application de gestion des mutations (SIAM) importe peu : c'est bel et bien la localisation réelle des emplois (et non des personnes), et par extension le maillage territorial de l'assistance, qui doit faire l'objet d'une réelle discussion avant tout changement. A là demande unanime des Organisations Syndicales, le Sous-Directeur s'est engagé à inscrire le sujet à l'ordre du jour du prochain GT Informatique.

3 – LA FICHE SUR LA FUSION DES ESI POSE DES QUESTIONS MAJEURES

☛ Il s'agissait de la fiche n°9 sur les fusions d'établissement en double résidence

Cela a constitué un des sujets les plus controversés, qui a vu la CGT avec toutes les autres organisations syndicales s'opposer aux fusions.

Selon la fiche, « *La carte des ESI n'a pas varié depuis la fusion de 2008. Ainsi, dix communes métropolitaines (Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Lyon, Rouen, Versailles et Amiens) sont le siège d'une double localisation d'établissements. Aujourd'hui, cette organisation ne conserve plus la même pertinence.*

Selon les sites, des facteurs d'opportunité immobilière, d'évolutions des ressources ou d'affectation des missions conduisent la direction à demander le maintien d'un seul établissement informatique par commune.

La fusion des établissements peut être seulement structurelle, avec le maintien de deux sites physiques distincts au moins à court terme, ou immobilière, par regroupement sur un site unique.

Dix sites métropolitains sont concernés par un projet de fusion administrative ou immobilière.

Par analogie et compte tenu de contraintes immobilières locales sur le site de Bobigny, une opération de fusion structurelle des ESI de Bobigny et de Montreuil Blanqui est également envisagée, sur le même mode. »

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit de restructurations qui vont à l'encontre des engagements pris par le DG adjoint en 2011, au nom du DG, lors de la mise en place des DISI. Cet engagement a été écrit (cf ci-contre).

Dès le départ une réalité s'impose : les restructurations sans fin dans les services territoriaux conduisant à 60 % de SIE en moins, à une densité toujours amoindrie du service public fiscal et de gestion publique, **touchent désormais les services informatiques.**

La DG voudrait donc engager les services informatiques dans cette même logique de restructurations, en lien avec les aspects « interministériels ».

Dans un « Questions-réponses DISI », rédigé en 2011 sous l'autorité de M.Rambal, Directeur Général adjoint, il était écrit au sujet des ESI et de leur devenir (les termes en gras sont soulignés par nous) :

☛ **« Question n° 149 :** Tous les ESI (DI/CSI) sont-ils maintenus ?

Réponse : Oui il s'agit d'un engagement du directeur général. Pour les villes où il existe deux établissements, un rapprochement immobilier pourrait être envisagé. **Mais même dans ce cas, les deux ESI seront conservés.**

☛ **Question n° 150 :** Les missions et l'organisation techniques vont-elles évoluer ?

Réponse : ce point est traité dans le cadre du plan stratégique informatique. Les missions de certains ESI évolueront, mais les évolutions **ne remettront pas en cause l'existence des établissements.** »

Cinq ans après, plus rien ne serait vrai ?

Le projet de la DGFIP consiste à fusionner les ESI en double résidence (c'est-à-dire les ESI d'une même ville), ce que nous dénonçons vivement, et qui va à l'encontre des engagements du DG en 2011.

Mais le projet de la DGFIP va plus loin. **Il consiste également à entamer les fusions des ESI sur un même département : la fusion des ESI de Montreuil et de Bobigny, dans le département de Seine-Saint-Denis. Ces sites sont situés sur des villes distinctes.**

La porte est ainsi ouverte aux fusions des ESI (ex-CSI et ex-DIT) sur un même département...

Les départements comme la Marne et la Seine et Marne peuvent donc être concernés.

Est-ce pour aboutir à fusionner à l'échelle régionale, comme dans les services territoriaux ?

Pour le site de Bobigny, la Direction nous oppose qu'il s'agit d'un ESI avec une mission d'assistance et de développement, ce qui le réduit à une taille critique. La problématique est que d'autres ESI, comme celui de Nanterre (qui est à proximité) se trouve dans une situation organisationnelle proche.

On peut craindre dès lors le début d'une restructuration massive des ESI malgré les « **engagements du DG** » (selon son propre terme) de M. Rambal à leur création.

Avec les déclarations du ministre dont la CGT s'est faite écho, **notre syndicat s'est toujours montré attentif et très circonspect sur la volonté réelle suivie par l'administration.**

Nous avons à nouveau dénoncé cette situation fortement.

Il ne fait pas de doute que la fermeture d'ESI fera suite à ce regroupement administratif et juridique.

Lorsque la question du devenir des personnels a été abordé, la Direction nous a déclaré qu'« **à ce stade, seules 11 personnes sont concernées** » (ces 11 personnes sont les adjoints des chefs d'établissement).

Des contradictions certaines à la DGFIP. Et quelles conséquences pour les affectations et le rôle des CAP locales ?

Les arguments avancés par la Direction ne tiennent pas la route : celle-ci s'appuie sur les « rapprochements géographiques » déjà opérés dans certaines villes, ou en cours de réalisation, pour justifier des fusions administratives. La DG avance qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une direction doublée lorsque des collègues travaillent dans les mêmes locaux.

Or elle confirme par ailleurs que certains rapprochements géographiques seront difficilement réalisables à court terme, tant pour des raisons matérielles (présence de serveurs par exemple) que pour des raisons immobilières (problèmes d'amiante rendant impossible des travaux d'accueil). Cela ne l'empêche pas pour autant de proposer dorénavant et déjà la fusion des ESI se trouvant dans cette situation.

Enfin, ces « fusions administratives » des établissements situés dans une même RAN entraîneront, de facto, la suppression pure et simple des CAP locales de mutation, laissant ainsi le champ libre aux directeurs locaux quant à la gestion « optimale » de leurs personnels (qui a dit « gestion de la pénurie ? »), sans aucune possibilité de contrôle ou d'expression des élus locaux.

« A CE STADE »... QUELLE SERA DONC LA PROCHAINE ÉTAPE ?

Pour la CGT Finances Publiques, il est clair aujourd'hui que seule la prise de conscience du danger par les agents et leur mobilisation permettra de mettre en échec les plans de la Direction.

Il s'agit de nos vies et de nos conditions de travail !

La CGT Finances Publiques demande le maintien de tous les ESI, sans fusion, comme s'y engageait l'administration en 2011 !

LA CGT FINANCES PUBLIQUES **s'adresse à Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques**

Avec la mise en place des DISI en 2011, la Direction Générale s'était engagée à l'ensemble des implantations des centres informatiques en lieu et place.

Dès le mois de juin, la CGT Finances Publiques alerte les personnels de l'informatique des dangers qu'ils courent sur l'avenir de leur mission mais aussi de leur centre (tracts des 7 et 10 juin 2016) en se reportant aux discours des paroles de notre ministre de tutelle Monsieur Christian Eckert, qui affiche sa volonté de fermer la majorité des sites informatiques. (« 10 centres au maximum doivent subsister pour le ministère des finances (qui en dispose d'une soixantaine actuellement) »).

Nous notons que nos tracts ont parfois été quelquefois infirmées publiquement par l'administration dans des courriels envoyés à tous les agents d'une DISI.

Mais nous apprenons aujourd'hui que les restructurations que craignaient tant la CGT Finances Publiques sont en cours.

Une démarche nationale visant une dizaine de villes a été lancée. Toutes les villes abritant au moins 2 ESI connaîtront un premier regroupement. C'est donc la première étape. Elle touchera d'abord les sites d'Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Marseille, Nantes, Rouen, Strasbourg et Versailles.

A cela s'ajoute la remise en cause des emplois et de règles de gestion dans les ESI : suppression d'emplois, astreintes ou heures supplémentaires avec modalités de paiement ou de récupération. Nous assistons aussi à une dégradation des conditions de travail dans tous les services de l'informatique qui est encore amplifié dans certains (ex : le Parcours d'Assistance Rénové (PAR))

Monsieur le Directeur Général, vous le savez, la CGT Finances Publiques milite en faveur d'une transparence et d'une visibilité de long terme sur les métiers et missions informatiques afin d'aider les agents dans le choix de leurs carrières.

Aujourd'hui vous remettez en cause nationalement toute l'informatique de la DGFIP, ses implantations, ses modalités de management et les accords existants, la CGT DGFIP dénonce l'absence totale de concertation nationale sur les annonces faites aujourd'hui. De notre point de vue, il s'agit bien d'un non respect du dialogue social national.

Des lors, la CGT Finances Publiques vous demande Monsieur le Directeur Général d'inscrire la réorganisation de l'informatique à l'ordre du jour du CTR. Nous exigeons comme pour toute restructuration qu'une étude d'impact soient présenté lors d'un prochain Comité Hygiène et Sécurité Ministériel.

Enfin, nous vous rappelons que nous revendiquons le respect des engagements de la direction générale dans la sphère informatique, nous vous rappelons de plus notre opposition à la mise en place d'un corps interministériel d'informaticiens.

En vous remerciant, et dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général de la CGT FINANCES PUBLIQUES

Olivier VADEBOUT

Montreuil, le 16 septembre 2016

ANNEXE 2 - DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur le Directeur,

Cette rentrée informatique s'effectue sous des auspices sombres pour l'informatique de la DGFIP.

Après 14 mois sans groupes de travail, nous voici convoqués à des GT de manière rapprochée mais surtout avec une masse de fiches envoyées dans des délais qui nous permettent difficilement – est-ce voulu ? – d'étudier tous les changements qui sont mis en œuvre.

Certes, nous nous félicitons des bilans que nous avons demandés et sur lesquels vous nous donnez les indications voulues.

Mais ces fiches ne doivent pas masquer la réalité de la vie dans les ESI de la DGFIP.

Un changement radical et profond est en cours d'orchestration et nous ne sommes informés qu'au dernier moment.

La CGT avait déjà alerté sur les risques de fermeture de nombreux établissements informatiques suite aux différentes déclarations de notre ministre de tutelle : par écrit dans les services des douanes, sur France 3 Auvergne au micro des journalistes ou encore à la préfecture du Puy de Dôme face à la délégation de la CGT.

Des réponses locales de directeur de DISI à tous les agents ont parfois démenti les déclarations du ministre. Par opposition, un refus de démentir les informations mensongères de reportages comme « C dans l'Air », bien que le ministère ait déclaré qu'il était « bien de rétablir la vérité », nous pose question : Jusqu'à quand la réputation des informaticiens et leur vie va-t-elle être ternie et niée ?

Le sujet des fusions déjà abordé en CTL en juin avait également été démenti par le directeur de Paris-Champagne.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les fusions prévues des premiers ESI ne sont-ils pas le début de ces restructurations ?

La CGT Finances-Publiques dénonce ces fusions qui se font au détriment de logiques de missions. Surtout, nous déplorons le « traitement » local de ces sujets où est souvent abordé la réunion physique des ESI. Bien que la fiche 9 spécifie qu'une information sera faite au prochain CTR, ce sujet n'a pourtant pas été mis à l'ordre du jour de ce dernier.

La CGT Finances Publiques le déplore.

En tout état de cause, les grandes problématiques qui fâchent semblent toutes mises en œuvre pour continuer à faire des économies.

La mutualisation des fonctions support obéit à une volonté de regrouper des missions transverses sur un seul et même site. L'éloignement des interlocuteurs est évident. Ainsi par exemple les frais de déplacement à la DISI Sud-Ouest n'ont pas été effectués entre début décembre et début février 2016.

Les pertes d'emplois sont évidentes aussi.

La volonté de mise en concurrence des DISI également.

Le besoin d'économies budgétaires devient criant au point que l'on observe une remise en cause des accords concernant les compensations horaires et financières liées aux astreintes et travaux programmés sous couvert d'harmonisation. La Direction Générale souhaite effectuer cette dernière par le bas. Ces sujets ont été déjà discutés largement au sein des GT dans un sens qui n'est pas suivi des faits et où les organisations syndicales n'ont pas été écoutées.

Ce mode d'organisation du travail institue des contraintes supplémentaires pour les agents tout en instituant des pertes financières.

Ces solutions sont inacceptables.

Des pétitions commencent à être signées pour dénoncer ces « trouvailles » organisationnelles.

La volonté de supprimer les affectations nationales des SIL relève de la même logique. Les SIL sont attachés à leur affectation nationale, dernière garantie pour eux de ne pas être « baladé » au gré des envies des directeurs locaux.

Comme pour les établissements, cela préfigure la fusion des missions CID-SIL, ce qui permet de faire face au manque d'effectif par la direction.

Dans la même logique, le « Parcours d'Assistance Rénové (PAR) » permettra de réduire le niveau de qualité de l'assistance informatique, prélude à une restructuration massive.

La sphère informatique subit de plein fouet ce qui est largement entamé dans tous les autres services.